

CAFE CLIMAT N°20 DU 30 MARS 2009

LE PLAN DE DEPLACEMENT EN ENTREPRISE (PDE)



avec **Claude TALEB**, responsable du projet PDE à France Télécom et animé par **Henri Couturier**.

Depuis fin 2008, France Telecom s'est doté d'un Plan de Déplacement Entreprise pour ses sites de Rouen, Caen et le Havre, soit un total de 1300 salariés. Claude Taleb nous en a expliqué la genèse. « **L'objectif du PDE est de travailler sur les trajets domicile-travail** » et invite les entreprises à s'interroger à leur tour sur la place de la voiture individuelle.

Le PDE s'inscrit également dans un **contexte réglementaire et législatif** :

- **loi LOTI de 1982 d'orientation pour les transports intérieurs** qui pose le principe du droit au transport pour tous et délègue aux communes appelées autorités organisatrices la responsabilité d'organiser les transports publics urbains.
- **loi LAURE dite loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996** qui oblige les agglomérations de plus de 100 000 habitants à mettre en place des plans de déplacement urbains (PDU) ;
- **loi SRU relative à la solidarité et au renouvellement urbain de décembre 2000** qui incite les collectivités de plus de 100 000 habitants à promouvoir les PDE.

En 2004 enfin, le Plan Climat fixe un objectif de 500 PDE à l'horizon 2006.

Et depuis le 1^{er} avril 2009 : obligation pour les employeurs de prendre en charge 50% du coût des abonnements pour les salariés usagers des transports en commun.

A noter : les PDE peuvent également être mis en place à l'échelle des petites entreprises avec les PDIE (Plans de Déplacement Inter Entreprises) (il en existe un exemple sur la zone d'activité de la Vatine à Mont-Saint-Aignan).

Quelle démarche pour mettre en place un PDE ?

Commencer par convaincre la direction de l'entreprise ;

- identifier ensuite les besoins, connaître les habitudes des salariés, leur envie éventuelle de changer ;
- entreprendre enfin une démarche de sensibilisation.

S'agissant de France Telecom, un questionnaire a donc été envoyé aux 1250 salariés avec un taux de retour d'un peu moins de 50%, ce qui est déjà bien.

Résultats :

- 70/75% venaient travailler en voiture,
- 10/11% en transports en commun, le reste se partageant entre les TER, vélo et marche à pied.
- Parallèlement 80 à 85% disent qu'ils sont éventuellement prêts à changer, sous réserve que certains freins soient levés.

Parmi les principaux freins : l'inadaptation de l'offre de transports publics (à 30%) : manque de souplesse des horaires, manque de dessertes etc.

Par ailleurs, seulement 15 à 18% déclarent vouloir changer à cause du prix du carburant et un même pourcentage à cause des effets sur la santé.

30% se disent intéressés à se déplacer en vélo et 25% prêts à covoiturer. Seulement 10% déclarent ne pas vouloir se passer de la voiture.

Quel plan d'action ?

1/ Informer : beaucoup de personnes sont encore restées sur une image archaïque des transports collectifs. Diffuser une information sur les horaires, les tarifs etc.

2/ Incitations financières : aujourd'hui prise en charge par l'employeur de 50% du coût des abonnements + 15% par l'Agglo de Rouen pour les salariés des entreprises ayant mis en place un PDE.

+ réserver les places de parking par exemple aux covoitureurs.

Bilan du PDE de France Telecom : au bout d'un an, une centaine de salariés ont adhéré.

L'effet report de futures mesures réglementaires + des perspectives de déménagement expliquent en partie ce modeste résultat.

Objectif : obtenir une participation de 50% des salariés. + Volonté de France Telecom de généraliser la démarche à l'échelon national.

En revanche, aucun bilan n'a été fait s'agissant de l'impact en termes d'émissions de GES. A venir ?

Claude Taleb a insisté sur l'intérêt de cette **démarche gagnant-gagnant** : gagnant pour le salarié : moins de stress, plus de pouvoir d'achat ; gagnant pour l'entreprise : optimisation des places de parking, effets d'image, manière d'anticiper des évolutions inévitables.

Mais pour qu'un PDE se traduise par une vraie évolution des comportements, « il est important de pouvoir l'adosser à des partenariats » a insisté Claude Taleb.

Et de pouvoir s'accompagner notamment d'un engagement des collectivités à améliorer l'offre de transports. Entre la déclaration qui consiste à se dire ouvert au changement et la réalité du passage à l'acte, il y a une étape qui n'est pas facile à franchir (attachement à la voiture individuelle qui reste fort, notion de confort etc.)

Exemple du covoiturage : sur le papier, l'idée est séduisante mais beaucoup ont des réticences par manque de confiance. Claude Taleb a ainsi cité l'exemple de l'association Eco mobile (eco-mobile.org) basée à Caen qui travaille sur la médiation (réunions de proximité sur les lieux de travail, mise en relation des covoitureurs, bref, une démarche moins impersonnelle que le site internet et des résultats beaucoup plus significatifs).

Conseils de lecture : une intéressante brochure de l'ADEME sur les PDE ou site internet de l'Ademe.